



COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, mardi 24 décembre 2013 – 17H00

PROLONGATION VIGILANCE « FORTES PLUIES »

La préfecture vous informe que la vigilance météo forte pluie en cours est prolongée jusqu'au prochain bulletin, mercredi 25 décembre 2013 à 7h.

Cette nuit des précipitations se produisent par endroits. Ces pluies sont modérées, localement fortes, orageuses et parfois accompagnées de fortes rafales de vent.

Les services chargés des secours et de la sécurité (18 et 17) ainsi que les maires ont été prévenus afin qu'ils demeurent vigilants.

Pour plus d'information, veuillez contacter Météo France : 02 69 60 10 04
site internet meteo france
<http://www.meteo.fr/meteonet/temps/monde/prev/outremer/mayotte.htm>

CONSEILS DE COMPORTEMENT GÉNÉRAUX EN CAS DE FORTES PLUIES

Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation météorologique en écoutant les informations diffusées dans les médias :

- Ne vous déplacez qu'en cas de nécessité.
- S'il vous est absolument indispensable de vous déplacer, soyez très prudents, respectez, en particulier, les déviations mises en place.
- Tenez les enfants à distance des caniveaux qui peuvent déborder .
- Ne tentez jamais de franchir, à pied ou en voiture, les ravines et les rivières en crue, ou qui peuvent l'être soudainement, ainsi que les radiers submergés.
- Signalez votre départ, votre destination et votre arrivée à vos proches.
- Dans les zones inondables, prenez toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde de vos biens face à la montée des eaux, même dans les zones rarement touchées par les inondations.
- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable.
- Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par l'électricité, prenez vos précautions en contactant votre établissement de santé ou votre association de prise en charge.
- Faites attention à l'eau du robinet : ne pas oublier qu'elle peut rester impropre à la consommation au moins 48h après l'arrêt des pluies.
- Dans tous les cas, si la situation de votre domicile l'exige (zone inondable, bordure de ravine,...), préparez-vous à l'évacuation éventuelle de celui-ci.
- Facilitez le travail des sauveteurs qui vous proposent une évacuation et soyez attentifs à leurs conseils.

CONSEILS DE COMPORTEMENT GÉNÉRAUX EN CAS D'ORAGE

- Dans la mesure du possible, évitez les déplacements.
- S'il vous est absolument indispensable de vous déplacer, soyez très prudents et vigilants, les conditions de circulation peuvent devenir soudainement très dangereuses.
- **Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.**
- **Ne vous abritez pas sous les arbres.**
- **N'hésitez pas à vous arrêter dans un lieu sûr. Vous pouvez rester dans votre véhicule qui vous assure une bonne protection contre les effets de la foudre.**
- Ne marchez pas en groupe.
- Ne restez pas sur les chemins pédestres.
- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
- Si vous pratiquez le camping, vérifiez qu'aucun danger ne vous menace en cas de très fortes rafales de vent ou d'inondations torrentielles soudaines. En cas de doute, réfugiez vous, jusqu'à l'annonce d'une amélioration, dans un endroit plus sûr.
- Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins.
- Si vous êtes dans une zone sensible aux crues torrentielles, ne traversez pas les ravines ou canaux qui peuvent être l'objet de crues soudaines, prenez toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde de vos biens face à la montée des eaux.

Contact presse

Préfecture de Mayotte, service communication interministérielle

Tél : 06 39 69 03 22 ou 06 39 63 00 31, courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr

www.mayotte.pref.gouv.fr